ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CSG

Question écrite n° 114515

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'assiette de la CSG. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si l'indemnité d'éloignement versée aux fonctionnaires et magistrats, stagiaires ou titulaires, affectés en Guyane et dans les Iles du nord de la Guadeloupe, est soumise ou non à la CSG.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Sermier
Circonscription : Jura (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 114515
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13465